Pour une prescription des APE + raisonnée + écoresponsable

Un protocole antiparasitaire **raisonné écoresponsable** s'établit en fonction de l'**analyse de risque de l'animal**, de ses antécédents, de son état de santé, de son mode de vie, de son alimentation, de la composition du foyer, et de son lieu de vie et des voyages, en privilégiant le dépistage régulier par coproscopie, l'examen du pelage, et la prescription des **produits adaptés** en temps voulu.

LES ANTIPARASITAIRES SONT-ILS TOUJOURS NECESSAIRES ?

COMMENT DÉTERMINER SA PRESCRIPTION EN TENANT COMPTE DE L'EMPREINTE DES PRODUITS UTILISÉS ?

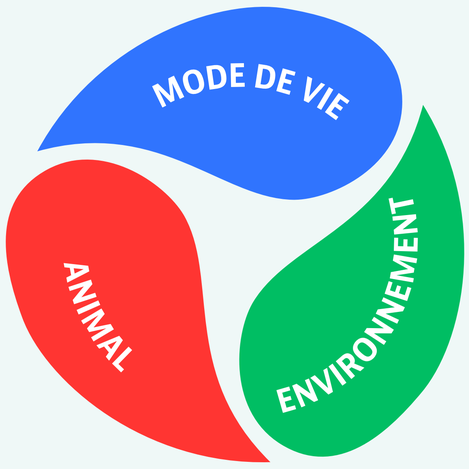

Un protocole antiparasitaire externe doit être établit en fonction de la prévention contre les parasites internes.

MODE DE VIE :
Vit ou séjourne en zone à risque de leishmaniose

OUI

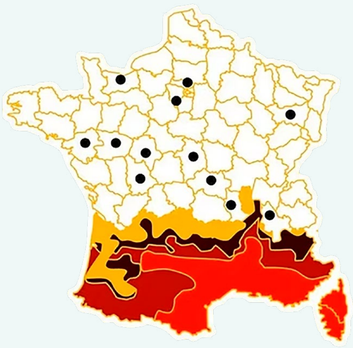

Carte réalisée à partir de l'étude 2 Canine Generalized Leishmaniosis in France : Distribution and Dynamics: 4th National survey with veterinary clinics. P. BOURDEAU, C. ROUX, C.DOUINE., F. CARREZ, L. IMPARATO, M. HILARY. Unit DPM – Dept. Clin. Sci. – Veterinary School Nantes – ONIRIS – Univ. Nantes – France. 2019

Traitement régulier avec des produits insecticides répulsifs à base de pyréthrinoïdes lors d'exposition de l'animal pendant la période d'activité des phlébotomes

NON

Chien de ville strict (trottoirs, zones peu végétalisées)[1]

Examen régulier du pelage +/- traitement antipuce préventif ponctuel

Accès régulier à des zones végétalisées (et/ou contact avec d'autres animaux y ayant accès)

Sorties limitées, environnement à risque faible puces et tiques[2]

Examen régulier du pelage +/- traitement antipuce préventif lors des saisons à risque

Chien allergique aux piqûres de puces (DAPP) et/ou environnement à risque élevé puces et tiques[3]

Traitements antipuce et antitique préventifs lors des saisons à risque jusqu'à toute l'année (chien DAPP)

1. Attention l'animal peut aller ponctuellement dans des habitats plus à risque (balades en forêt, vacances à la campagne, chenil).
2. ex : animal qui reste majoritairement dans son jardin, pas / peu d'animaux dans le quartier et sont traités régulièrement.
3. ex : accès fréquent à des parcs publics ou forêts, vit en milieu rural, présence d'animaux sauvages / errants / non protégés contre les parasites externes, séjour en collectivité.

MODE DE VIE :

INTÉRIEUR STRICT

Sans congénère ou congénère sans accès à l'extérieur (habitat sans puce)

Examen régulier du pelage

Traitement APE non justifié si indemne de puces

Avec congénère qui a un accès à l'extérieur ou passage en chatterie (habitat sans puce)

Examen régulier du pelage

Traitement préventif antipuce ponctuel

ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

Sorties limitées, environnement à risque faible[1]

Examen régulier du pelage +/- traitement antipuce préventif lors des saisons à risque

Chat allergique aux piqûres de puces (DAPP) et/ou sorties fréquentes, environnement à risque élevé[2]

Traitements antipuce et antitique préventifs lors des saisons / séjours à risque jusqu'à toute l'année (chat DAPP)

1. ex : cours bétonnée, jardinet enclos, pas / peu d'animaux dans le quartier et sont traités régulièrement.
2. ex : accès libre à des espaces verts importants / milieu rural, présence d'animaux sauvages / errants / non protégés contre les parasites externes, séjour en collectivité.

COMMENT BIEN CHOISIR LA GALÉNIQUE ?

	COMPRIMÉ	PIPETTE	COLLIER	SHAMPOING
Personnes à risque (femmes enceintes ou avec projet d'enfant, enfants en bas âge, personnes immunodéprimées ou âgées) et/ou Contacts étroits avec l'animal	Administration avec gants	Éviter tout contact pendant 24-48h	À éviter	Effectuer par les autres personnes
Baignade ou toilettage de l'animal	Possible	À éviter	À proscrire	À éviter
Ramassage des selles conseillé	Pendant toute la durée du traitement	Non nécéssaire*	Non nécéssaire*	Non nécéssaire*

* Il est conseillé de ramasser les selles et de les jeter à la poubelle (déchets ménagers) pour éviter la dissémination des parasites digestifs.

DEVENIR DES RÉSIDUS MÉDICAMENTEUX

POILS
SELLES
URINE (LITIÈRE)

=

MATIÈRE ORGANIQUE POLLUÉE

=

INCINÉRATION !
(DÉCHETS MÉNAGERS)